

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/12/2018

Dossier complet le :

25/01/2018

N° d'enregistrement :

2018 - 3719

1. Intitulé du projet

Demande de défrichement pour constituer une allée piétonne dans un parc urbain situé dans l'emprise de la ZAC de la Cartoucherie au Mans

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CENOVIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques GOUFFE - Président Directeur Général de CENOVIA

RCS / SIRET

| 5 | 7 | 6 |

| 1 | 5 | 0 |

| 2 | 7 | 0 |

| 0 | 0 | 0 |

| 8 | 9 |

Forme juridique SAEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°47 Sous catégorie a-a	Déboisement sur une emprise d'environ 500m ² au sein du parc urbain. Une espèce protégée (hélianthème faux alyson) est repérée à proximité.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Un parc urbain (d'une emprise totale d'environ 4 ha) est prévu au programme des équipements de la ZAC de la Cartoucherie. Une première partie nord a été réalisée en 2011 et la seconde partie sud est envisagée en 2019. L'aménagement de ce parc consiste à sauvegarder la végétation déjà en place (boisement de pins maritimes accompagnés de bouleaux et de chênes).

Du fait de la présence de stations d'hélianthèmes (espèces protégées) en rive du parc, il est envisagé de tracer un cheminement au coeur du parc en évitant les stations identifiées (inventaire réalisé en mai dernier par le BET Théma Environnement) et les arbres intéressants à conserver. La Maîtrise d'Oeuvre a fait un premier repérage et tracé "un itinéraire" sur site de manière à être le moins intrusif possible. Le cheminement envisagé s'inscrit donc sur une surface d'environ 500m² (100m de long sur 5m de large).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de la création de ce cheminement est d'assurer des continuités piétonnes (liaisons douces) au sein du quartier de la Cartoucherie

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus consistent en :

- un abattage des arbres gênants situés sur l'emprise du cheminement
- un nettoyage des arbustes ou arbrisseaux sur le reste de l'emprise
- un décapage de l'emprise du chemin
- une structure de voie légère (piétons - cycle)
- un revêtement de type stabilisé renforcé (accès PMR)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le revêtement du chemin sera nettoyé et au besoin reconstitué (même emprise)

Après remise d'ouvrage, le chemin sera entretenu par le service gestionnaire : Nature en ville (service espaces verts de la ville du Mans).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet du chemin s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Cartoucherie :

- approbation du dossier de création de ZAC : délibération de LMM en date du 5 février 2004, visée en Préfecture le 21 avril 2004
- approbation du dossier de réalisation de ZAC : délibération de LM en date du 2 juillet 2009, visée en Préfecture le 13 juillet 2009
- approbation du dossier de Police de l'Eau : arrêté préfectoral n° 07-5032 du 1er octobre 2007

Pour information, l'étude d'impact a été jointe au dossier de création (2004) et un complément de cette étude a été jointe au dossier de réalisation (2009).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
dimensions du chemin à créer : 100 ml X 5ml	mètre linéaire (ml)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

chemin à réaliser au sein du Parc urbain de la ZAC, situé le long de la rue Anna Politkovskaia au Mans.

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 00° 19' 55" 71 Lat. 47° 98' 08" 40
 Point d'arrivée : Long. 00° 19' 55" 01 Lat. 74° 98' 17" 02
 Communes traversées :
 Chemin intégralement réalisé sur la commune du Mans

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui Non

Evaluations environnementales menées :
 - 2004 : étude d'impact dans le cadre du dossier de création de la ZAC
 - 2018 : inventaire de l'hélianthème dans le cadre du dossier de dérogation à l'art L 411-1 et suivants du Code de l'Environnement (concernant une parcelle)
 - 2018 : Démarrage (hiver) de l'étude faune flore 4 saisons à mener dans le cadre d'une second dossier de dérogation à l'art. L411-1 et suivants du Code de l'Environnement (concernant le reste de la ZAC à aménager)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé par délibération communautaire avec le Plan Local de l'Urbanisme en date du 6 février 2006
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	un décapage de l'emprise du cheminement est prévue : - avec évacuation des matériaux terrassés. - et substitution par une structure (empierrement) et un revêtement (de type stabilisé renforcé - PMR)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	abattage d'arbres (continuité écologique maintenue)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme 500m ² d'espace boisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chemin disposera d'un éclairage public (cheminement en hiver) dont la durée d'éclairage sera gérée par le service d'Eclairage Public de LMM</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un plan est joint en annexe faisant figurer par superposition :

- l'extrait du plan masse de l'aménagement de la ZAC sur la partie sud du parc
- le relevé des pieds d'hélianthème sur cette partie du parc (points bleus)

Le tracé du chemin envisagé évite donc tous les pieds d'hélianthème repérés lors de l'inventaire mené en mai 2018.

Les travaux nécessaires à la réalisation du chemin (3 ml de large) se feront sur une emprise de 5ml maximum avec de petits engins pour rester strictement sur cette largeur et avoir un impact limité sur la végétation du site.

Pour les stations d'hélianthèmes existantes dans cette partie de parc (angles sud-ouest et nord-est), elles seront protégées pour être maintenues : pose de ganivelles, installation de panneaux pédagogiques. L'aire de jeux prévue au projet sera déplacée quand bien même elle n'affecte pas de pieds d'hélianthème de manière à ne pas inciter les promeneurs à sortir du chemin et éviter le piétinement des pieds repérés. L'objectif de l'aménagement de cette partie du parc est désormais d'intervenir le moins possible de manière à préserver l'habitat de la plante et faciliter sa propagation : pas de terrassement, pas d'apport de terre végétale, pas d'amendement, pas de plantations, nettoyage manuel des bosquets pour contenir les ronces ou les genêts (strate arbustive) concurrents des hélianthèmes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet décrit (500 m² d'emprise) n'est pas à l'échelle de l'ensemble des aménagement prévus sur la ZAC (28 ha) et ayant déjà fait l'objet d'une approche environnementale.

Ce projet de chemin, certes dans un espace boisé urbain pourrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale supplémentaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE MANS

le, 18 décembre 2018

Signature

A Le Mans, le 18 décembre 2018



dre ci-dessus

